



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1582>

Département(s) de publication : **13, 84, 83**

Annonce n° **26-1582**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance du parc des onduleurs des tunnels routiers exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Description : L'accord-cadre porte sur la maintenance du parc des onduleurs des tunnels exploités par la Métropole Aix- Marseille Provence.

Identifiant de la procédure : c24526c2-83bc-40c4-b88a-b8caebc49802

Avis précédent : 3fad17da-7b58-475a-89d0-f3b8caf051d9-04

Identifiant interne : 72250113

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nature supplémentaire du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 50324200 Services de maintenance préventive

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 31155000 Onduleurs

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille-Provence 58 bd Charles LIVON

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 216213 et R. 216214 du Code de la commande publique. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 40 000 euros HT et un montant maximum de 300 000 euros HT pour une durée de 2 ans. il est reconductible 1 fois deux (2) ans par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,030 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le marché a été signé par le représentant légal du pouvoir adjudicateur le 16 Octobre 2025. Les pièces constitutives du marché sont consultables à la Direction de la Commande Publique après prise de rendez-vous préalable (coordonnées indiquées en section I du présent avis) dans le respect des dispositions des articles L-2132-I et R-2183-5 du code la Commande Publique. Le montant du marché indiqué à la rubrique 6.1.2 du présent avis constitue un montant estimatif non contractuel issu du DQE. Le montant final du marché sera la résultante de l'application des prix du BPU aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils minimum et maximum fixés au marché.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance du parc des onduleurs des tunnels routiers exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Description : L'accord-cadre porte sur la maintenance du parc des onduleurs des tunnels routiers exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les sites concernés sont: -Tunnel Joliette, Tunnel Major, Tunnel Vieux Port, Tunnel Saint-Charles, Tunnel Saint-Loup, PC Tunnels et PC Scott. Délais d'exécution : Les délais d'exécution des prestations seront fixés dans le bon de commande. 1- Les prestations non urgentes seront planifiées 3 mois à l'avance avec le prestataire, selon la programmation prévisionnelle des fermetures nocturnes. 2 - Délai d'intervention d'urgence : Le délai d'intervention d'urgence est de 2 heures maximum. Cependant, si le soumissionnaire propose un délai d'intervention inférieur à 2 heures, ce délai sera valorisé dans le cadre de l'analyse des offres. La date prévisionnelle de début des prestations est prévue pour le 1er octobre 2025.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nature supplémentaire du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 50324200 Services de maintenance préventive

Nomenclature supplémentaire (cpv): 31155000 Onduleurs

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Lieux d'exécution des prestations : - Tunnel Joliette, - Tunnel Major, - Tunnel Vieux Port, - Tunnel Saint-Charles, - Tunnel Saint-Loup, - PC Tunnels, - PC Scott.

Ville : Marseille

Code postal : 13

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/10/2025

Durée : 24 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 1

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,030 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La transition vers une économie circulaire

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera apprécié au regard du bordereau des prix (BPU) et du montant total TTC du détail quantitatif estimatif (DQE).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique : Sous- critère 1 : Pertinence de la méthodologie d'exécution des prestations et Présentation des étapes de vérification d'un
onduleur : 80 % Sous- critère 2 : Adéquation des moyens matériels et humains affectés à la réalisation des prestations : 20 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 15

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai d'intervention d'urgence

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à

compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 61,900 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 300,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 61,900 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250397F00

Titre : Maintenance du parc des onduleurs des tunnels routiers exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 12/09/2025

Date de conclusion du marché : 17/10/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 403014-2025

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François LECA

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Tribunal Administratif de Marseille

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33491134813

Télécopieur : +33 491811387

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 200 054 807 00017

Adresse postale : 58, boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : <https://ampmetropole.fr/>

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0005

Nom officiel : LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 337 783 617 00265

Adresse postale : AVENUE PIERRE MAUREL

Ville : PUGET SUR ARGENS

Code postal : 83480

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 45402245-322d-4b92-a9c6-3524ff3c4875 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/01/2026 à 15:33

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2026